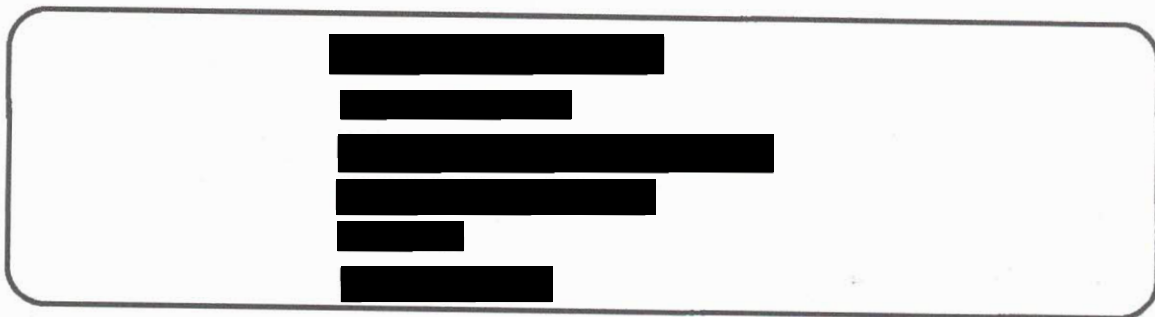


Agence Forestière des Bois-Francs

Plan d'aménagement forestier

Votre conseiller forestier : Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.
1000, rue Champoux
St-Albert-de-Warwick, Québec, J0A 1E0
Tél: (819) 353-2361
Fax: (819) 353-2740



OBJECTIFS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le plan d'aménagement forestier a deux objectifs:

- permettre au producteur forestier de bien mettre son boisé en valeur en le lui faisant mieux connaître et en l'aidant à mieux planifier ses travaux forestiers (le respect du plan d'aménagement forestier est essentiel pour l'obtention d'un remboursement de taxes).
- permettre à l'agence de protéger les investissements dans les forêts privées en planifiant et en rationalisant la mise en valeur des boisés

OBJECTIFS DU PROPRIÉTAIRE FORESTIER

Objectifs particuliers :

Augmenter le potentiel ligneux du boisé en y pratiquant des coupes favorisant l'accroissement des arbres.

Faire l'entretien de la plantation afin de contrôler la végétation indésirable nuisant à la croissance des plants.

Aménager le boisé de manière à améliorer la qualité des tiges et sa productivité et à permettre une régénération adéquate de tiges de bonne qualité.

LOCALISATION DE LA SUPERFICIE A VOCATION FORESTIÈRE

Nom du producteur forestier : ██████████		Propriété numéro : 01				
No. de producteur forestier :		No. du plan d'aménagement: 17421211402861410				
Municipalité régionale de comté (MRC) : DRUMMOND		Code: 490				
Municipalité :		: DRUMMONDVILLE			Code: 49058	
Cadastre :		: WICKHAM			Code: 2718	
Unité d'évaluation	No. du lot	Rang:	Zone	Superficie totale (Ha)	Superficie à vocation forestière (Ha)	OGC
9778-65-9832	3922092	01 : I	V : Ver	38.7	37.6	O
9778-65-9832	3922088	01 : I	V : Ver	0.2	0.2	O
9778-65-9832	3922089	01 : I	V : Ver	2	2	O
9778-65-9832	3922093	01 : I	V : Ver	1.5	1.5	O
9778-65-9832	3922090	01 : I	V : Ver	11	11	O
9778-65-9832	3922085	01 : I	V : Ver	1.5	1.5	O
Total:				54.9	53.8	

Résumé de la FORÊT / Données Techniques

No. du producteur forestier:

Propriété no. 01

Nom du producteur forestier: XXXXXXXXXX

No. peup.	Type peuplement	Superf. approx. Ha	Essences principales	DenS.	Haut	Age	Diam.	Sur. ter.	Travail	Ha Km 1000/ PLANTS	priorité
001	PePe	0.6	PEG BOG EPB	A	20	50	30	32	CT DMED PFD	0.60 0.60 1.50	1C 1C 1C
002	Epl	0.6	EPB PEG	A	17	50	22	56	RCPER	0.60	1C
003	Epl	5.2	EPB	A	5	10	12	6			
004	ErFi	6.3	ERR BOG PEG CHR MEL	A	14	40	18	24	CEI	6.30	3L
005	Epl	20.8	EPB MEL PIB	A	17	50	24	24	CT	20.80	3L
006	AUTRE	1.1						0			
007	AL	2.2	AUR ERR BOG SAB BOJ	C	8	30	12	10			
008	EoR	0.9	ERR HEG THO PEG SAB	B	17	JIN	24	26	CS	0.90	3C
009	Eo	5.5	ERR PRU SAB BOP PEG	B	17	40	22	24	CEI	3.50	1L
010	REo	7.4	SAB EPB ERR PRU THO	B	14	40	18	22	RJR	5.00	2L
011	REo	4.3	MEL PIB ERR EPB PEG	B	14	40	18	20			

Notes::

- La colonne « priorité » fait référence à la priorité ainsi qu'à la durée de validité du traitement suggéré.
- | | | | |
|-----------------------------------|--------------|--------------|---------|
| Urgence du traitement : | Très (1) | Assez (2) | Peu (3) |
| Durée de validité du traitement : | 0-5 ans (C), | 5-10 ans (L) | |

Avis:

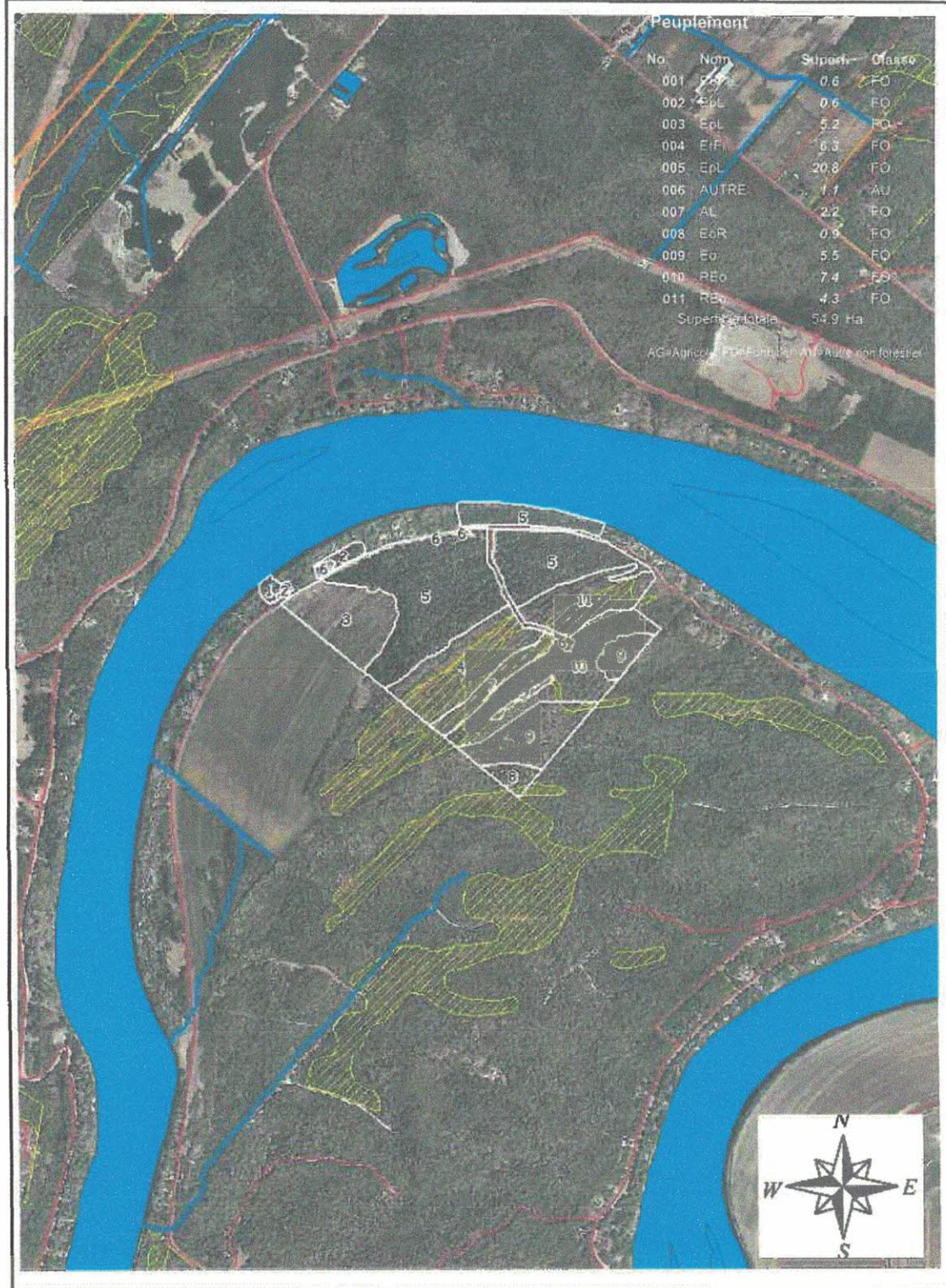
- La réalisation des travaux par la Société sylvicole est liée à ses possibilités financières, aux conditions du terrain et du marché du bois ainsi qu'aux possibilités offertes par le programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée de l'Agence régionale.
- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux.
- Se référer à votre responsable de territoire pour savoir si les travaux suggérés sont couverts par le programme d'aide à la mise en valeur.

Description de la forêt / cartographie

Nom du producteur forestier : XXXXXXXXXX

Propriété no. : 01

Numéro de la carte forestière 31H16SW	Numéro de la photo aérienne: Q10004_20	1:15 000
---	--	-----------------



Veillez prendre note, qu'il peut arriver que le dessin informatisé ne soit pas localisé exactement par rapport au fond cadastral.

DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

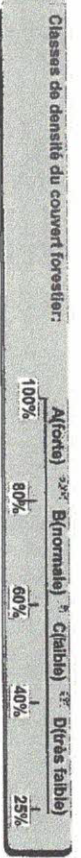
Propriété no. 01 Nom du producteur forestier

Travaux suggérés de mise en valeur forestière de la propriété

No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superf. approx. Ha	Densité	COUPE TOTALE
001	Peuplerie	Peuplier à gr. dent	20	A	<p>COUPE TOTALE Ce traitement consiste à récupérer l'ensemble des arbres d'une plantation venue à maturité à l'intérieur de laquelle la régénération est absente mais où les risques de chablis associés à une coupe partielle sont trop élevés.</p> <p>MISE EN ANDAINS ET REBOISEMENT Cette intervention consiste à ramasser et mettre en andains les déchets de coupe dans le but de permettre la mise en terre de 2000 à 2500 plants à l'ha, d'une ou des essence(s) appropriée(s) au type de sol et répartis le plus uniformément possible.</p> <p>Attention: Une ligne électrique est présente dans ce peuplement. Il est recommandé de prendre les mesures de sécurités nécessaires lors des travaux dans ce peuplement.</p>
		Bouleau gris	0,6	50	
002	Epl	Épinette blanche	17	A	<p>COUPE PROGRESSIVE D'ENSEMENCEMENT Cette technique consiste à ouvrir le peuplement qui approche la maturité par l'entaille d'une coupe partielle. Lors de cette première coupe, on conservera sur pied les arbres de meilleure qualité, les plus vigoureux et les mieux formés, car ils produiront les meilleures semences. Le pourcentage de volume à enlever lors de cette coupe varie entre 40 et 45 %. La coupe finale s'effectuera, quant à elle, lorsque la régénération est bien installée, c'est-à-dire de 5 à 10 ans après la première coupe. Le principal avantage de cette coupe est d'obtenir une régénération abondante en essences désirables.</p>
		Peuplier à gr. dent	0,6	50	
		Diam. moyen (cm)	22		
003	Epl	Épinette blanche	56	A	<p>Il n'y a pas d'intervention préconisée dans ce peuplement pour les prochaines années.</p>
		Plantation d'épinettes blanches	5	10	
		Diam. moyen (cm)	12		
004	EPI	Érable rouge	6	A	<p>COUPE DAMÉLIORATION La coupe d'amélioration consiste à éliminer les essences indésirables ou les arbres mal formés dans un peuplement qui a dépassé le stade du gaulis afin d'améliorer sa composition, sa structure et son état.</p> <p>Note: (SECTEUR HUMIDE) Une partie de ce peuplement a été caractérisée "milieu humide" selon la carte de caractérisation des milieux humides du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Avant d'entreprendre des travaux sylvicoles dans ce peuplement, une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère pourrait s'avérer obligatoire.</p>
		Peuplier à gr. dent	14	40	
		Mélèze laricin	6,3	18	
		Bouleau gris	24	24	
		Chêne rouge			

Source: Une photo-interprétation suivie d'une vérification terrain a été faite pour rédiger ce plan d'aménagement

S&D Société Sylvicole d'Arhabaska-Drummond inc.



DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

Propriété no. 01 Nom du producteur forestier: [REDACTED]

No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superf. approx. Ha	Densité	Travaux suggérés de mise en valeur forestière de la propriété
-----------	--------------------	----------------------	--------------------	---------	---

005	Epl Plantation d'épinettes blanches	Épinette blanche	17	A	COUPE TOTALE Ce traitement consiste à récupérer l'ensemble des arbres d'une plantation venue à maturité à l'intérieur de laquelle la régénération est absente mais où les risques de chablis associés à une coupe partielle sont trop élevés.
		Mélèze laricin Pin blanc	20,8	50	
		Diam. moyen (cm)	24		
		Surf. terrière (m ² /Ha)	24		

006	AUTRE Réserve par le propriétaire			Densité	Aucun des travaux forestiers ne peut être effectué puisque cet endroit est réservé à d'autres fins par le propriétaire.
				Classe hauteur (m)	
		1,1	Classe d'âge		
		Diam. moyen (cm)			
		Surf. terrière (m ² /Ha)			

007	AL Aulnaie	Aulne	8	C	Il n'y a pas d'intervention préconisée dans ce peuplement pour les prochaines années en raison du faible potentiel du site. Note: (MILIEU HUMIDE)
		Bouleau gris Bouleau jaune	2,2	Classe d'âge	
		Érable rouge	12		La totalité de ce peuplement a été caractérisée "milieu humide" selon la carte de caractérisation des milieux humides du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Avant d'entreprendre des travaux sylvicoles dans ce peuplement, une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère pourrait s'avérer obligatoire.
		Sapin baumier	10	Surf. terrière (m ² /Ha)	

008	EoR Érablière rouge résineuse	Érable rouge	17	B	COUPE DE SUCCESSION RESINEUX L'objectif de la coupe de succession est de former un nouveau peuplement en dégageant la régénération déjà installée en sous-étage. Ce traitement consiste à supprimer le couvert feuillu de faible valeur commerciale afin de favoriser la croissance des résineux en sous-étage. Lors de la coupe, l'exécutant devra porter une attention particulière à la protection de la régénération. Une fois l'étage supérieur enlevé, il faudra éclaircir si nécessaire le résineux de façon à garder environ 2500 tiges à l'hectare uniformément réparties. Les essences à favoriser par ordre d'importance seront: l'épinette, le sapin, le pin, la pruche et les feuillus en général. Note: (SECTEUR HUMIDE)
		Thuya occidental Sapin baumier	0,9	Classe d'âge	
		Hêtre	24		
		Peuplier à gr. dent	26		
		Diam. moyen (cm)			
		Surf. terrière (m ² /Ha)			

Une partie de ce peuplement a été caractérisée "milieu humide" selon la carte de caractérisation des milieux humides du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Avant d'entreprendre des travaux sylvicoles dans ce peuplement, une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère pourrait s'avérer obligatoire.

Source: Une photo-interprétation suivie d'une vérification terrain a été faite pour rédiger ce plan d'aménagement

Société Sylvicole d'Arhbabaska-Drummond Inc.



DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

Propriété no. 01 Nom du producteur forestier

No. peup. Type de peuplement Essences principales Superf. approx. Ha

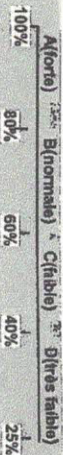
Travaux suggérés de mise en valeur forestière de la propriété

No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superf. approx. Ha	Densité	COUPE D'AMÉLIORATION
009	EO	Érable rouge	24	B	La coupe d'amélioration consiste à éliminer les essences indésirables ou les arbres mal formés dans un peuplement qui a dépassé le stade de gaulis afin d'améliorer sa composition, sa structure et son état.
		Sapin baumier		17	
		Peuplier à gr. dent		40	
010	REO	Pruche de l'Est	22	B	COUPE DE JARDINAGE Ce traitement consiste en une coupe périodique (à tous les 20 ans) pratiquée sur les arbres choisis individuellement ou par petits groupes dans un peuplement de différentes classes d'âge. L'intervention consiste à couper entre 20 à 40% du volume marchand total du peuplement et doit viser à l'amélioration de celui-ci en récupérant les fûts défectueux ou mal formés sans tenir compte des différentes classes de diamètres. Cette coupe favorise également la régénération du peuplement si elle est bien orientée.
		Bouleau blanc		22	
011	REO	Surf. terrière (m ² /Ha)	20	B	Note: (SECTEUR HUMIDE) Une partie de ce peuplement a été caractérisée "milieu humide" selon la carte de caractérisation des milieux humides du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Avant d'entreprendre des travaux sylvicoles dans ce peuplement, une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère pourrait s'avérer obligatoire.
		Mélangé laricin		14	
011	REO	Érable rouge	20	B	Note: (SECTEUR HUMIDE) Il n'y a pas d'intervention préconisée dans ce peuplement pour les prochains années. Une partie de ce peuplement a été caractérisée "milieu humide" selon la carte de caractérisation des milieux humides du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Avant d'entreprendre des travaux sylvicoles dans ce peuplement, une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère pourrait s'avérer obligatoire.
		Peuplier à gr. dent		40	
		Pin blanc		18	
		ÉpINETTE BLANCHE			

Source: Une photo-interprétation suivie d'une vérification terrain a été faite pour rédiger ce plan d'aménagement

SAD Société Sylvicole d'Arhbabaska-Drummond inc.

Classes de densité du couvert forestier



Nom du producteur forestier: [REDACTED]

No de la propriété: 01

ANNEXE 1



Société syndicale d'Arthabaska-Dummond inc.

ÉLÉMENTS SENSIBLES

La visite de votre propriété a permis d'identifier des peuplements forestiers qui présenteraient des éléments à conserver ou à protéger. Si des interventions sont pratiquées à proximités de ces éléments, des mesures d'atténuation devront être mises en place afin d'assurer leur protection. À cet effet, il serait de mise de vous informer de la réglementation en vigueur auprès de votre MRC.

Voici la liste des éléments dont il faut considérer et les peuplements forestiers concernés:

- Eau potable. Peuplement(s) concernés: _____
- Cours d'eau ou lac identifiable sur carte forestière 1:20 000. _____
- Marais ou étang d'au moins 5 hectares, identifiable sur carte forestière. _____
- Forêt présentant des problèmes de compétition, de régénération, de susceptibilité aux insectes, aux maladies ou au chablis. Peuplements: _____
- Sol mal drainé (de catégorie 5 sur la carte écoforestière). Peuplement(s): _____
- Terrain avec forte pente (supérieure à 40 % ou classe F sur carte éco-forestière). Peuplement(s): _____
- Habitat de cerf de Virginie désigné par le Ministère de l'Environnement de la Faune et des Parcs. Peuplement(s): _____
- Aménagements de types récréatifs (sentiers de motoneige et de VTT, sentiers de randonnée, piste cyclable, circuit de canot, habitation ou autres). Préciser: _____
- Contraintes municipales particulières (site d'intérêt public, périmètre d'urbanisation, plaine inondable, secteur instable, route numérotée ou autres. Préciser: _____
- Autres: _____

PRÉCAUTIONS

Avant d'entreprendre tout travail décrit dans ce plan d'aménagement, le propriétaire devra prendre toutes les précautions nécessaires pour se conformer à la réglementation municipale ou les règlements de la municipalité régionale de comté (MRC) en vigueur. Le propriétaire doit donc consulter cette réglementation et en respecter les clauses lors de l'exécution des travaux décrits dans ce document.

REMARQUES GÉNÉRALES IMPORTANTES

- Avant de procéder à l'exécution de vos travaux nous vous suggérons de lire le guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée. Également, veuillez vous informer auprès de votre municipalité pour toutes réglementations particulières, concernant les interventions forestières pouvant être pratiquées sur votre lot.
- N'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de déterminer et de dégager les lignes de lots pour éviter tous les problèmes avec vos voisins.
- Un diagnostic sylvicole est préalable à tout traitement sylvicole dans une érablière en production acéricole et qui détient un contingent de production acéricole et ce, aux fins de l'obtention d'une aide financière dans le cadre du programme de mise en valeur des forêts privées.
- Tout milieu humide identifié dans le présent plan d'aménagement est sujet au chapitre Q-2 de la loi sur la qualité de l'environnement. En conséquence, aucune activité forestière dans le ou les milieux humides identifiés dans ce plan, ne peut être entreprise sans l'obtention au préalable d'un certificat d'autorisation du Ministère responsable en vertu de l'article 22 de la dite loi.

Le plan de gestion vous donne de l'information sur l'état actuel de votre propriété alors, avant de réaliser des travaux sylvicoles (coupes, reboisement, préparation de terrain etc...) bénéficiant d'une aide financière, il devra y avoir des études additionnelles approuvées par un ingénieur forestier sans quoi, la Société Sylvicole se dégage de toutes responsabilités engendrées par l'exécution de ces travaux. Également, la Société Sylvicole ne se tient pas responsable des travaux de drainage si un plan et devis n'a pas été réalisé et approuvé par un ingénieur forestier.

ACCEPTATION ET SIGNATURE

Les travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettent de mettre en valeur sa propriété et ils sont indiqués à titre de suggestion. La réalisation de ces travaux n'est toutefois pas obligatoire. Cependant, des données supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires avant de procéder à leur réalisation. Il est recommandé au propriétaire forestier :

- de consulter un conseiller forestier et de vérifier la réglementation municipale applicable avant d'entreprendre des travaux;
- d'aviser la Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc. de tout changement concernant cette propriété;
- de noter les interventions réalisées sur la propriété.

Je reconnais avoir pris connaissance de mon plan d'aménagement forestier.

2014-11-03
Date

Numéro du plan de gestion : 17421211402861410

J'ai élaboré ce plan d'aménagement forestier pour la propriété 01 appartenant à:

9122-2224 QUEBEC INC

JOCELYN BILL

Ce plan est valide jusqu'au : 2024-10-20

Plan d'aménagement rédigé par : J.-P. Tremblay tech.f.

Je certifie que ce plan d'aménagement forestier est conforme au règlement # 4 (adopté le 20 juin 2013) de l'Agence forestière des Bois-Francis


Gaston Samson, ingénieur forestier 79-046

2014-11-03
Date



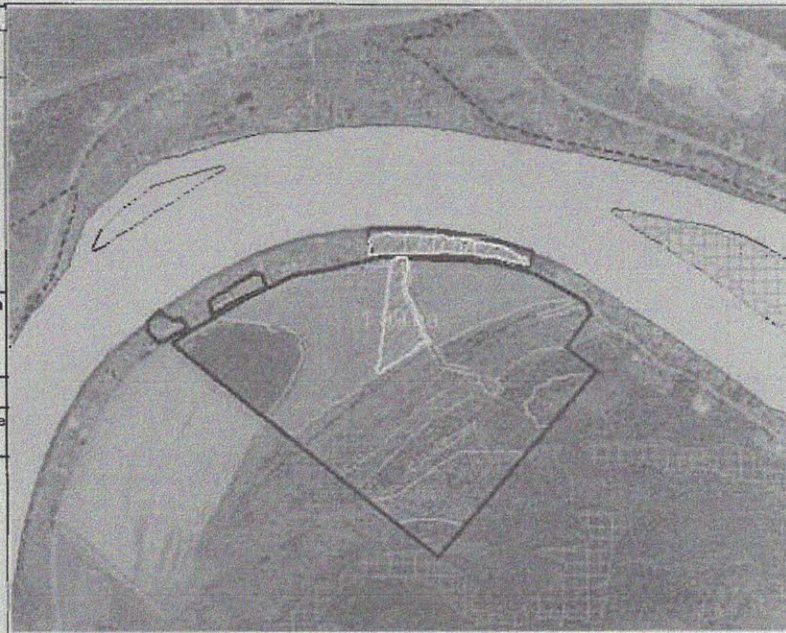
Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.
1000, rue Champoux
St-Albert-de-Warwick, Québec, J0A 1E0
Tél: (819) 353-2361
Fax: (819) 353-2740

RAPPORT D'EXÉCUTION ET DÉSIGNATION DU OU DES BÉNÉFICIAIRES DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGENC
 Agence forestière des Bois-Francis
 Conseiller forestier accrédité : Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.

1- IDENTIFICATION		No: 1742121160141
Numéro de producteur: 00000037289	Nom, prénom: [REDACTED]	3- PARCELLE
Adresse: [REDACTED]	Code postal: J2A 3Y4	
Tél.travail: [REDACTED] Tél.rés.: [REDACTED] Représentant: [REDACTED]	Tél.: [REDACTED]	
		No. 2
		Sup. ou long.: 19.3

2- LOCALISATION		4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTÉ
Région écologique: Tenure: 201	Code unité d'évaluation: 9778-65-9832	Photo (1): Q10904.20
Municipalité code: 49058 Nom: :DRUMMONDVILLE		Photo (2):
Cadastré code: 2718 Nom: :WICKHAM	Rang code: 01 Norm: I	Échelle: 1/15000
Lot no: 3922085 3922088 3922092 3922089 3922090	No du PAF: 1742121140286141 Prop no: 01	Feuillet: 31H16SW

5- Résultats et qualité des interventions		
	Résineux	Feuillus
1. Surface terrière résiduelle (m²/ha):		
2. Prélèvement (%):		
3. Chemin de débardage largeur (m):		
4. Chemin de débardage espacement (m):		
5. Prélèvement des rangées:		
6. Blessures aux arbres:		
7. Volume marchand abandonné (m³):		
8. Qualité des tiges conservés:		
9. Nombre de semenciers (qté/ha):		
10. Tiges éclaircies ou dégagées:	%	Tiges/ha
Résineux:	98	
Feuillus:	0	
Total:	98	
11. % de tiges de 1 m et -:		98
12. Végétation éliminée (%):	Herbacée	Ligneuse
	100	99
13. Hauteur d'élagage:		
14. Nombre de tiges traitées:		
15. Type de protecteur:		
16. Andains (%):		
17. Produit ou matériel utilisé:		
18. Quantité à l'hectare:		
19. Nombre de microsites (qté/ha):		
20. Distance entre les fossés (m):		
21. Profondeur fossés principaux (m):		
22. Profondeur fossés secondaires (m):		
23. Bassins de sédimentation:		
24. État des fossés:		
25. État des ponçaux:		
26. Surface de roulement (m):		
27. Emprise (m):		
28. Machinerie ou équipement utilisé:	Scie circulaire	
29. Efficacité du traitement (%):	98	
30. Respect des lois et règlements:	OUI	
31. Période de réalisation:	2016-08-19	
32. Travaux réalisés par:	C : SSAD	
33. % Essences compagnes:		



6- RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION						
Essence	Quantité	Type	Densité (tiges/ha)	Espacement (m)	Pépinière	Code de stock
Total:			Superficie reboisée: ha			

7- TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE												
Code prod.	Code trav.	T E G	Unité	Technique				Exécution				
				Taux	Sous-total	Réd.(\$)	Total tech	Taux	Sous-total	Réd.(\$)	Total excc.	Grand Total
7751	G		3.580	403	1442.74	0.00	1442.74	895	3204.10	0.00	3204.10	4646.84
Programme : AR-01				Montant total de l'aide financière: 1442.74				3204.10 4646.84				

8- DONNÉES FAUNIQUES	
Arbres fruitiers (qté/ha;essence):	
Arbres vétérans <input type="checkbox"/> ou chicots <input type="checkbox"/> (qté/ha):	
Autres:	
9- AUTRES CRITÈRES D'APPRECIATION	
Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription ?	OUI
HAUTEUR MOYENNE - 9.63 m	

Réservé à l'Agence

L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée _____

A cet égard, l'Agence accorde une participation financière au :
 Producteur forestier reconnu _____, et ce, pour un montant de _____ \$
 Conseiller forestier accrédité _____, et ce, pour un montant de _____ \$
 et par conséquent, le(s) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière

L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée _____

Signature de l'Agence _____
 Date: _____

Si non inscrit à la prescription: Oui Non
 Dérogation à un règlement:
 Ajustement au PPMV:
 Si oui justifications ou précisions: _____

Sélectionné pour la V.O.

Attestation de l'ingénieur forestier:

J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence

J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence forestière des Bois-Francis.

Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante: _____

J.-P. Tremblay tech.f
 Rapport d'exécution préparé par
 2016-08-23
 Date

Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de:
 Alexandre Guay-Picard ing. f.
 Signature Ing. F.
 12-033
 No permis 2016-08-23
 Date

No: 1742121160141 16-08 2

PRESCRIPTION SYLVICOLE ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE
 Agence forestière des Bois-Francis
 Conseiller forestier accrédité : Société Sylvicole d'Arnabaska-Drummond inc.

1 - IDENTIFICATION				No: 1742121140352	
Nom, prénom: [REDACTED]		Code postal: J2A 3Y4		3 - PARCELLE	
Adresse: [REDACTED] DRUMMONDVILLE		Tél.: [REDACTED]		No: 2	
Tél. travail: [REDACTED]		Représentant: [REDACTED]		Sup. ou long: 19.3	
2 - LOCALISATION					
Région écologique: [REDACTED]		Tenure: 201		Code unité d'évaluation: 9778-65-9832	
Municipalité code: 49058		Nom: DRUMMONDVILLE		Photo (1): Q10004_20	
Cadastre code: 2718		Nom: WICKHAM		Photo (2):	
Lot no: 3922085 3922088 3922092 3922089 3922090		Rang code: 01 Nom: 1		Echelle: 1/15000	
		No du PAF: 17421211402861410		Feuillet: 31H16SW	
		Prop no: 01			

5 - DONNÉES FORESTIÈRES	
Description de peuplement	
Groupe d'essences: Epl.	
Essence: B	
Éclaircie (tr/ha en point plantation): 17	
Origine du peuplement:	
Classe terrain: DHP (niveau 27)	
Autre que plantation:	
Age au début de plantation: 50	
Coefficent de croissance: 35	
Tiges marchandes (%): H: L:	
Taux de régénération:	
Régénération (tiges/ha): résineux: feuillus:	
Coefficient de résineux: résineux: feuillus: Total:	
Régénération (tiges/ha): 0 1 2	
Régénération (tiges/ha): 0-1m (%): 1-2m (%):	
Nb tiges vivants (Qté/ha): 0 % à qualité: 80	
No essences complémentaires:	
Autre essences: <input type="checkbox"/> ou éléc: <input type="checkbox"/> (Qté/ha):	
Terrain	
Texture: S-L, Sable limoneux	
Relief:	
Pente: 4-9%	
Exposition: SW	
Orientation: 2-3	
Type écologique: R012	
Région: MD	
Régénération selon loi:	



6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES								
Esp.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m ³ /ha	S.T. m ² /ha	S.T. résiduelle	% à enlever
	Nb/ha	Préval.	No/ha	diamètre				
EPB	25	0	393	28	157.7	23.6	0	100
MEL	0	0	2	37	2	0.3	0	100
EPO	0	0	2	36	1.7	0.3	0	100
PIB	0	0	1	40	1.2	0.1	0	100
Total	25	0	398	28	162.6	24.3	0	100

7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ				
Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement
Épicéa	49775	RC	2500	2.0x2.0
Total: 49775 Objectif: 1-Matière ligneuse				

8 - TRAITEMENTS								
Prog.	Code pr.	Nom du traitement	Unité	Taux Tech.	Taux Exéc.	Total (\$) Tech.	Total (\$) Exéc.	Total
AR-01	1386	Coupe totale (SAF)	19.910			0.00	0.00	0.00
AR-01	0516	Déblaiement mécanique	19.910	136.00	387.00	2707.76	7705.17	10412.93
AR-01	0638	Plantation mixte (épicéa + R)	49.775	124.00	315.00	6172.10	15679.12	21851.22
Montant total de l'aide financière:						8879.86	23384.29	32264.15

9 - DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES REQUISES	
COUPE TOTALE - DÉCHIQUETAGE - REBOISEMENT	
Coupe totale suivie de rélimination et de la mise en place de la broussaillie et de la matière ligneuse non commercialement utilisable et ce en une seule opération. Ce traitement s'effectue avec l'aide d'une débroussailluse mécanique. Cette préparation de terrain sera suivie d'un reboisement de tiges résineuses d'une densité allant de 2500 à 2500 tiges à l'hectare.	
Autre lot: 3922093	
Zones à Protéger:	
Type:	Bande de protection:
Cours d'eau:	15 m.
Aucune:	0 m.
Zones d'influence du PPMV	
Modalité d'intervention du PPMV: <input type="checkbox"/> ou règlement: <input type="checkbox"/>	
Dégrogation à un règlement: <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Ajustement au PPMV: <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si oui justifications ou précisions:	
Demande de reboisement friche: <input type="checkbox"/> Sélectionnée pour la V.O.: <input type="checkbox"/>	

<p align="center">Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu</p> <p>J'accuse que les travaux décrits ci-dessus sont réalisés sur ma propriété, dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence. Je détiens un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées pour les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1)</p> <p>Je m'engage:</p> <ul style="list-style-type: none"> - à indemnifier l'Agence et à lui payer une somme équivalente à tout ou partie de l'aide financière versée pour la réalisation de travaux de mise en valeur de la superficie forestière visée par ces travaux lorsqu'il y a destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés, dans les trente (30) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour ces groupes de travaux (à la réboisement (préparation de terrain, mise en terre de plants, entretiens), de 10); ou pour les éclaircies commerciales et quinze (15) ans pour tous les travaux ou si les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes; - à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire du programme; - dans le cas de l'aliénation, par vente ou autrement, de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des conditions de la présente et obtenir son appuiement de ces conditions. <p>Producteur forestier reconnu: [REDACTED] Date: 2/2/2015</p>	
<p align="center">Demande de participation financière</p> <p>Nous, Conseiller forestier accrédité et Producteur forestier reconnu demandons à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes. En tant que demandeurs de la participation financière, nous reconnaissons que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur énumérées sur des superficies à vocation forestière éligibles dans les limites de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes et à la consommation.</p> <p>Conseiller forestier accrédité: S. Samson Date: 2015/01/28 Tech <input type="checkbox"/> Exéc <input type="checkbox"/></p> <p>Préparé par: S. Martineau, tech. Date: 2014-12-08</p> <p>Révisé par: Gaston Samson ing. f. Date: 2015/01/28</p> <p>Signature Ing. F: S. Samson No permis: 79-046 Date: 2015/01/28</p> <p align="right">No: 1742121140352</p>	

RAPPORT D'EXÉCUTION ET DÉSIGNATION DU OU DES BÉNÉFICIAIRES DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGENC
 Agence forestière des Bois-Francis
 Conseiller forestier accrédité : Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.

1- IDENTIFICATION			No: 1742121140352
Numéro de producteur: [REDACTED]	Nom, prénom: [REDACTED]	3- PARCELLE	
Adresse: [REDACTED]	DRUMMONDVILLE	Code postal: J2A 3Y4	No: 2
Tél.travail: [REDACTED]	Tél.rés.: [REDACTED]	Représentant: [REDACTED]	Sup. ou long.: 19.3

2- LOCALISATION			+ PHOTO AÉRIENNE ET CARTES
Région écologique: [REDACTED]	Tenure: 201	Code unité d'évaluation: 9778-65-9832	Photo (1): Q10004_20
Municipalité code: 49058	Nom: DRUMMONDVILLE		Photo (2):
Cadastre code: 2718	Nom: WICKHAM	Rang code: 01 Nom: I	Échelle: 1:15000
Lot no: 3922085 3922088 3922092 3922089 3922090		No du PAF: 17421211402861410 Prop no: 01	Feuille: 31H16SW

5- Résultats et qualité des interventions		
1. Surface terre résiduelle (m²/ha):	Résineux	Feuillus
2. Prélèvement (%):		
3. Chemin de débardage largeur (m):		
4. Chemin de débardage espacement (m):		
5. Prélèvement des rangées:		
6. Blessures aux arbres:		
7. Volume marchand abandonné (m³):		
8. Qualité des tiges conservées:		
9. Nombre de semenciers (qté/ha):		
10. Tiges éclaircies ou dégagées:	%	Tiges/ha
Résineux:		
Feuillus:		
Total:		
11. % de tiges de 1 m et -:		
12. Végétation éliminée (%):	Herbacées: 100	Ligneuses: 100
13. Hauteur d'élagage:		
14. Nombre de tiges traitées:		
15. Type de protecteur:		
16. Andains (%):	0	
17. Produit ou matériel utilisé:		
18. Quantité à l'hectare:		
19. Nombre de microsites (qté/ha):	2326	
20. Distance entre les fossés (m):		
21. Profondeur fossés principaux (m):		
22. Profondeur fossés secondaires (m):		
23. Bassins de sédimentation:		
24. État des fossés:		
25. État des ponceaux:		
26. Surface de roulement (m):		
27. Emprise (m):		
28. Machinerie ou équipement utilisé:	Tête dechiqueteuse	
29. Efficacité du traitement (%):	93	
30. Respect des lois et règlements:	oui	
31. Période de réalisation:	2015-06-03	
32. Travaux réalisés par:	P : propriétaire	
33. % Essences compagnes:		



6- RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION						
Essence	Quantité	Type	Densité (tiges/ha)	Espacement (m)	Pépinière	Code de stock
Total:						
Superficie reboisée:				ha		

7- TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE												
Code prod.	Code trav.	T.E.G.	Unité	Technique				Exécution				Grand Total
				Taux	Sous-total	Réd.(\$)	Total tech	Taux	Sous-total	Réd.(\$)	Total exec.	
0516	DBD	G	19.820	138	2735.16	0.00	2735.16	379	7511.78	0.00	7511.78	10246.94
Programme : AR-01				Montant total de l'aide financière:				2735.16	7511.78		10246.94	

8- DONNÉES FAUNIQUES
Arbres fruitiers (qté/ha, essence):
Arbres vétérans <input type="checkbox"/> ou chicots <input type="checkbox"/> (qté/ha):
Autres:

9- AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION
Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription ? : oui

Réservé à l'Agence

L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée _____

A cet égard, l'Agence accorde une participation financière au: Producteur forestier reconnu _____, et ce, pour un montant de _____ \$

Conseiller forestier accrédité _____, et ce, pour un montant de _____ \$

et par conséquent, le(s) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière

L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée _____

Signature de l'Agence _____

Date: _____

Si non inscrit à la prescription : **Oui Non**

Dérégulation à un règlement :

Ajustement au PPMV :

Si oui justifications ou précisions:

Attestation de l'ingénieur forestier

J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence

J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence forestière des Bois-Francis.

Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante :

S. Martineau, tech. f.
Rapport d'exécution préparé par _____

2015-06-04
Date

Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de : *Gaston Samson ing. f.*

G Samson
Signature Ing. f.

79-046
No permis

150630
Date

No: **1742121140352 15-06 1**

RAPPORT D'EXÉCUTION ET DÉSIGNATION DU OU DES BÉNÉFICIAIRES DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGENC
 Agence forestière des Bois-Francis
 Conseiller forestier accrédité : Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.

1- IDENTIFICATION			No: 1742121140352
Nom, prénom: [REDACTED]	Code postal: J2A 3Y4		3- PARCELLE
Adresse: [REDACTED]	Représentant: [REDACTED]		No. 2
Tél.travail: [REDACTED]	Tél.rés: [REDACTED]	Tél.: [REDACTED]	Sup. ou long.: 19.3

2- LOCALISATION			4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTES
Région écologique: Tenure: 201	Code unité d'évaluation: 9778-65-9832		Photo (1): Q10004_20
Municipalité code: 49058	Nom: :DRUMMONDVILLE		Photo (2):
Cadastre code: 2718	Nom: :WICKHAM	Rang code: 01 Nom: I	Échelle: 1:15000
Lot no: 3922085 3922088 3922092 3922089 3922090	No du PAF: 17421211402861410	Prop no: 01	Feuille: 31H165W

5- Résultats et qualité des interventions

1. Surface terrière résiduelle (m²/ha):	Résineux	Feuillus
2. Prélèvement (%):		
3. Chemin de débardage largeur (m):		
4. Chemin de débardage espacement (m):		
5. Prélèvement des rangées:		
6. Blessures aux arbres:		
7. Volume marchand abandonné (m³):		
8. Qualité des tiges conservés:		
9. Nombre de semenciers (qté/ha):		
10. Tiges éclaircies ou dégagées:	%	Tiges/ha
Résineux:		
Feuillus:		
Total:		
11. % de tiges de 1 m et +:		
12. Végétation éliminée (%):	Herbacée	Ligneuse
13. Hauteur d'élagage:		
14. Nombre de tiges traitées:		
15. Type de protecteur:		
16. Andains (%):		
17. Produit ou matériel utilisé:		
18. Quantité à l'hectare:		
19. Nombre de microsites (qté/ha):	2430	
20. Distance entre les fossés (m):		
21. Profondeur fossés principaux (m):		
22. Profondeur fossés secondaires (m):		
23. Bassins de sédimentation:		
24. État des fossés:		
25. État des ponceaux:		
26. Surface de roulement (m):		
27. Emprise (m):		
28. Machinerie ou équipement utilisé:	Plantolt	
29. Efficacité du traitement (%):	91	
30. Respect des lois et règlements:	OUI	
31. Période de réalisation:	2015-07-01	
32. Travaux réalisés par:	C : SSAD	
33. % Essences compagnes:		



6- RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION

Essence	Quantité	Type	Densité (tiges/ha)	Espacement (m)	Pérennité	Code de stock
Pin blanc	265	RS	2090	2.0x2.5	GP	5K
Mélèze laricin	4470	RS	2459	1.0x2.0	GP	8J
Épinette blanche	8111	RS	2459	1.0x2.0	GP	33
Épinette blanche	30975	RS	2459	2.0x2.0	GP	34
Épinette rouge	2494	RS	2459	2.0x2.0	GP	51
Total	50235					

Superficie réboisée: 19.0 ha

7- TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIER

Code prod.	Code trav.	I E G	Unité	Technique				Exécution				Grand Total	
				Taux	Sous-total	Rés.(F)	Total vert.	Taux	Sous-total	Rés.(F)	Total axés		
0638	PLIARR	0	30,25	12%	6332.13	0.00	6332.13	520	16081.60	0.00	16081.60	22413.73	
				Programme : AR-01				Montant total de l'aide financière: 6332.13				16081.60	22413.73

8- DONNÉES FAUNIQUES

Arbres fruitiers (qté/ha;essence):

Arbres vétérans ou chicots (qté/ha):

Autres:

9- AUTRES CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription ? OUI

Pin blanc superficie réboisée 0.13 ha et microsites = 2000/ha

Réservé à l'Agence

L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée _____

A cet égard, l'Agence accorde une participation financière de: _____ \$

Producteur forestier reconnu _____, et ce, pour un montant de _____ \$

Conseiller forestier accrédité _____, et ce, pour un montant de _____ \$

et par conséquent, le(s) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière _____

L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et la demande de participation financière présentée _____

Signature de l'Agence _____

Date: _____

Si non inscrit à la prescription: Oui Non

Dérogation à un règlement:

Ajustement au PPMV:

Si oui justifications ou précisions: _____

Sélectionné pour la V.O.

Attestation de l'ingénieur forestier

J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles communes et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence

J'atteste aussi que les travaux ont été effectués au respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence forestière des Bois-Francis.

Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Luc Richard tech. f.
Rapport d'exécution préparé par

2015-07-03
Date

Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de: Gaston Samson ing. f.

G. Samson
Signature Ing. f.

73-546 150703
No permis Date

No: 1742121140352 15-07 2

PRESCRIPTION SYLVICOLE ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE

Agence forestière des Bois-Francis

Conseiller forestier accrédité : Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.

1 - IDENTIFICATION			No: 1742121140352
Numéro de producteur:	Nom, prénom:		
Adresse:	DRUMMONDVILLE	Code postal:	J2A 3Y4
Tél.travail:	Tél.rés.:	Représentant:	Tél.:
2 - LOCALISATION			3 - PARCELLE
Région écologique:	Tenure: 201	Code unité d'évaluation: 9778-65-9832	
Municipalité code: 49058	Nom: DRUMMONDVILLE		
Cadastré code: 2718	Nom: WICKHAM	Rang code: 01	Nom: I
Lot no: 3922085 3922088 3922092 3922089 3922090	No du PAF: 17421211402861410	Prop no: 01	
			4 - PHOTO AÉRIENNE ET CARTÉ
			Photo (1): Q10004_20
			Photo (2):
			Échelle: 1:15000
			Feuillet: 31H16SW

5 - DONNÉES FORESTIÈRES	
Oculaire: <input type="checkbox"/> Inventaire forestier (visite terrain): <input type="checkbox"/>	
Description du peuplement	Groupement d'essences: Epl.
	Densité: B
	Hauteur (m ou cm pour plantation): 17
	Origine ou perturbation:
	Classe terrain: DHP moyen : 27.1
	Autre que peuplement:
	Âge ou année de plantation: 50
	Couverture de broussaille: 35
	Tiges opprimées (%): H: I:
	% de tige de 1 m et -
Taux mortalité ou tiges affectées:	
Régénération (tiges/ha): résineux:	
feuillus:	
Coefficient de distribution: résineux: 7	
feuillus: 0	
O: <input type="checkbox"/> I: <input type="checkbox"/> Total: 7	
Feuilleux	Recouvrement 0-1m(%): 1-2m(%):
	Nb tige avenir (Qté/ha): 0 % ti qualité: 80
	% essences compagnes:
Arbre vétérans <input type="checkbox"/> ou chétifs <input type="checkbox"/> (Qté/ha):	
Terrain	Texture: S-L-Sable loameux
	Relief
	Profondeur 4 : 91 cm et plus
	Dépôt 3AN
	Drainage : 2-Drainage bon
	Type écologique: RB12
	IQS:
Rapport H/D: 61	
Régénéré selon kioto	



6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES								
Ess.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m3 x ha	S.T. m2/ha	S.T. résiduelle	% à enlever
	Nb/ha	Prévu/ha	Nb/ha	diamètre				
EPB	25	0	393	28	157.7	23.6	0	100
MEL	0	0	2	37	2	0.3	0	100
EPO	0	0	2	36	1.7	0.3	0	100
PIB	0	0	1	40	1.2	0.1	0	100
Total	25	0	398	28	162.6	24.3	0	100

7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ				
Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement
Épinette blanche	48225	RC	2500	2.0x2.0
Total : 48225 Objectif: 1-Matière ligneuse				

8 - TRAITEMENTS								
Prog.	Code pr.	Nom du traitement	Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total (\$)	Total (\$)	Total
AR-01	1386	Coupe totale (SAF)	19.290			0.00	0.00	0.00
AR-01	0516	Déblaiement mécanique	19.290	136.00	387.00	2623.44	7465.23	10088.67
AR-01	0638	Plantation man. réc. 300cc et + R	48.225	124.00	315.00	5979.90	15190.88	21170.78
Montant total de l'aide financière:						8603.34	22656.11	31259.45

9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES REQUISES
COUPE TOTALE+ DECHIQUETAGE- REBOISEMENT
 Coupe totale suivi de l'élimination et la mise en pièce de la broussaille et de la matière ligneuse non commercialement utilisable et ce en une seule opération. Ce traitement s'effectue avec l'aide d'une débroussailluse mécanique. Cette préparation de terrain sera suivi d'un reboisement de tiges résineuses d'une densité allant de 2000 à 2500 tiges à l'hectare.
 Autre lot: 3922083

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu
 J'accepte que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété, dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence. Je détiens un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées pour les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1).
Je m'engage :
 - à dédommager l'Agence et à lui payer une somme équivalente à tout ou partie de l'aide financière versée pour la réalisation de travaux de mise en valeur de la superficie forestière visée par ces travaux lorsqu'il y a destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés, dans les trente (30) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les groupes de travaux liés au reboisement (préparation de terrain, mise en terre de plants, entretiens), dix (10) ans pour les éclaircies commerciales et quinze (15) ans pour tous les travaux ou si les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes;
 - à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire du programme;
 - dans le cas de l'aliénation, par vente ou autrement de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations de la présente et obtenir son engagement de les respecter.
 Producteur forestier reconnu: _____ Date: _____

Zones à Protéger :		Période recommandée:	
Type :	Bande de protection	Toutes	
Cours d'eau	15 m.	Appareil à utiliser:	
Aucune	0 m.	Multi., porteur	
Zones d'affectation du PPMV :			
Modalité d'intervention du PPMV <input type="checkbox"/>		ou règlement <input type="checkbox"/>	
Dérégation à un règlement: <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Ajustement au PPMV: <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Si oui justifications ou précisions :			
Demande de reboisement friche <input type="checkbox"/>		Sélectionnée pour la V.O.: <input type="checkbox"/>	

Demande de participation financière

Nous, Conseiller forestier accrédité et Producteur forestier reconnu demandons à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes. En tant que demandeurs de la participation financière, nous reconnaissons que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur d'importances réalisées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes à la consommation.

Producteur forestier reconnu: _____ Date: _____ Tech Exec

Conseiller forestier accrédité: *G Samson* Date: 2014-12-17 Tech Exec

Préparé par: S. Martinou, tech. Date: 2014-12-08
 Révisé par: la responsabilité et la supervision personnelle de: *Gaston Samson ing. f.* 79-046 2014-12-17
 Signature Ing. f. _____ No permis _____ Date _____
 No: 1742121140352